

2016, vers une nouvelle charte

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



Né il y a 11 ans et comptant 113 communes, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est depuis plusieurs mois en phase de révision de sa charte.

Qu'est ce qu'une charte ?

La charte d'un Parc naturel régional est le projet de développement durable d'un territoire pour douze ans. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre.

Élaborée à partir d'un diagnostic, la charte est le document officiel qui concrétise, par écrit, les objectifs que se sont donnés ensemble les acteurs et citoyens du territoire, les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre. Cette charte est un contrat signé, sur la base du volontariat, par les communes, communautés de communes, les Départements, la Région, et est approuvée par l'État.

Tous s'engagent pour 12 ans sur ce projet .

Les réunions publiques organisées en 2013 et 2014 ont permis un travail riche en échanges et en propositions. Acteurs et habitants, vous y avez grandement participé et nous vous en remercions.

Un rapport intermédiaire a été soumis en mars 2015. L'avis rendu par l'État a précisé un certain nombre de remarques qui ont été prises en compte lors d'une restructuration durant l'été 2015. Ceci a permis d'aboutir à une nouvelle version présentée cet automne aux élus du comité syndical du Parc.

Même si l'écriture des mesures a dû être reprise, le contenu de la charte et les engagements du PNR restent identiques aux écritures issues des travaux collectifs partagés.

Alors que le calendrier de la révision nous conduisait à l'enquête publique, le Ministère de l'Écologie a demandé que, suite à une évolution juridique récente, soit fournie une étude d'«évaluation environnementale». Celle-ci devient une pièce annexe obligatoire de la charte. La Région la réalise donc, avec l'aide technique des services du Parc. Cette nouvelle contrainte décale la mise à l'enquête publique de la charte au début du printemps 2016.

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

C'est une procédure codifiée, qui vise à informer le public, recueillir les avis argumentés, les éventuelles contre-propositions. Elle est menée par un commissaire enquêteur qui, à l'issue, formule un avis et des remarques.

C'est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle vous (habitants, associations, acteurs économiques ou simple citoyen) êtes invités à donner votre avis.

En préalable de cette enquête publique, il nous paraît aujourd'hui intéressant de porter à votre connaissance le document quasi finalisé téléchargeable sur notre blog :

<https://chartepnrmlillevaches.wordpress.com>

Vous en souhaitant bonne lecture, les services du Parc restent à votre disposition pour échanger si besoin.

Que contient cette charte ?

Elle s'articule autour de huit grandes orientations :

1. Préserver un haut niveau de richesse des **milieux et espèces**
2. Accompagner la mutation des **paysages**
3. Améliorer la gestion partagée de **l'eau**
4. Connaître, sauvegarder et valoriser le **patrimoine culturel**
5. Stimuler la production et la valorisation des **ressources locales (agriculture, forêts, tourisme, économie sociale et solidaire)**
6. Devenir un territoire à **énergie positive**
7. Transmettre les **savoirs** du territoire (éducation, formation, transmission)
8. Assurer la cohésion des **habitants** et des **acteurs** du territoire (lien social et culture, communication, coopérations)

